

NOTRE FONCTIONNEMENT

Les horaires de travail sont de 9h00 à 16h00 les lundi, mardi et mercredi avec une coupure d'une heure pour les repas, et de 9h à 12h le jeudi.

Le vendredi est un jour non travaillé puisqu'il est réservé pour les travailleurs aux démarches liées à l'insertion.

Les travailleurs ont la possibilité de prendre leurs repas de midi au Self de l'AFPA situé à proximité, sous la surveillance de l'un des encadrants.

Le travailleur intégrant l'AAVA se verra proposé une période d'intégration (15 jours) qui lui permettra de valider son choix. Un référent sera ensuite désigné au sein de l'AAVA pour accompagner son parcours au sein du service.

Le référent AAVA assurera le lien avec le référent social. Avant le terme du contrat, un entretien tripartite (travailleur, référent social, référent AAVA) permettra d'anticiper la suite à donner en matière d'insertion professionnelle, voire d'orientation sur d'autres structures.

Le référent AAVA peut solliciter également le référent social pour un entretien tripartite en cours de contrat, en cas de difficulté avec le travailleur, et/ou pour des raisons éducatives et pédagogiques.

Le non-respect des engagements du contrat de participation et/ou du règlement intérieur du service pourra, après échange avec le travailleur, aboutir à l'exclusion définitive de l'AAVA.



SECTEUR ACCES A L'EMPLOI

ACTES RESSOURCES

Atelier d'Adaptation à la Vie Active

**Atelier : 270 Route de Turin
06300 Nice**

 04 93 26 59 26

actes.ressources@fondationdenice.org

Fondation reconnue d'utilité publique



ACTES RESSOURCES

ACTES RESSOURCES est un service du secteur « accès à l'emploi » de la Fondation de Nice.

Il porte la première Ressourcerie des Alpes-Maritimes ayant pour but de récupérer des objets destinés à la déchetterie en vue de leur réemploi.

Son atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) assure les fonctions récupération, revalorisation et sensibilisation.

NOTRE MISSION

L'AAVA accueille des bénéficiaires du CHRS ou des jeunes en situation de précarité orientés par la Mission locale ou les services de la Fondation de Nice en charge des jeunes majeurs.

Notre mission consiste en l'adaptation à la vie active par l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Elle s'exerce dans le cadre d'ateliers de redynamisation et de mise en situation.

L'AAVA est un espace de transition qui permet aux travailleurs qui l'intègrent, dans le cadre d'un **projet personnalisé** :

- De vivre l'expérience d'une vie quotidienne stable et équilibrée dans le moment présent
- D'acquérir une meilleure autonomie en potentialisant ses capacités
- De porter un regard sur son comportement en milieu professionnel, et de mieux évaluer ses compétences en vue d'une orientation personnalisée

NOTRE ACTIVITE

• **Le Pôle Ressourcerie**

- Désencombrements/débarrasages de meubles et objets divers (particuliers et entreprises)
- Tri et nettoyage
- Restauration et Revalorisation
- Vente de meubles rénovés et « relookés »
- Action de maîtrise de la consommation d'énergie et apprentissages des éco-gestes

• **Le Pôle Second Œuvre BTP**

- Peinture intérieure et extérieure
- Petits travaux second oeuvre

• **Les Déménagements sociaux**

- Déménagements pour des publics relogés par les services sociaux.

NOTRE EQUIPE PERMANENTE

Damien FRANCHETEAU, Directeur secteur 2

Nicolas BRAYE, Chef de service

Wilya KHAN, Secrétaire

Jaan Maarten BLOM, Encadrant technique

Julien MALLIE, Encadrant technique

Thierry ONTENIENTE, Encadrant technique

Georges TOREAU, Encadrant technique

Christian VIAL, Encadrant technique

15 à 20 travailleurs

ADMISSION

Pour intégrer l'AAVA, le référent social envoie par mail la fiche d'orientation de la personne à actes.ressources@fondationdenice.org et prend rendez-vous à au 04 93 26 59 26.

Les objectifs de ce premier rendez-vous sont de

- Prendre connaissance du projet personnel du travailleur, de l'activité et du règlement intérieur de l'AAVA,
- Valider la cohérence entre les objectifs pédagogiques de l'AAVA et la prise en charge éducative globale du travailleur,
- Définir avec le travailleur, son référent social et le référent AAVA son projet au sein de l'AAVA,
- Signer le contrat de participation et fixer la date d'intégration au sein de l'AAVA,

Documents administratifs à fournir:

- Une pièce d'identité (*ou* une carte de séjour avec autorisation de travail pour les étrangers)
- Une attestation de Sécurité Sociale
- Un RIB

STATUT DU TRAVAILLEUR

Le travailleur intégrant l'AAVA signe un contrat de participation d'une période maximale de 3 mois, renouvelable 4 fois.

Il travaille 80h par mois et est rémunéré au pécule (4,2€ de l'heure). Le pécule doit être déclarée auprès des services fiscaux et sociaux compétents.

Mise à jour 16/01/18